L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI 29 JUIN 1878.

Electeurs Attention!

Règlements du comité de paroisse.

Des élections primaires du parti démocrate conservateur seront tenues le samedi 29 juin dans chacun des wards de la ville, pour le choix des délégués qui composeront la convention de paroisse. On sait que cette convention sera chargée de choisir les candidats aux différentes fonctions, notamment celles de maire, d'administrateur, de représentants, etc. Les mêmes délégués participeront au choix des candidats au Congrès des deux premiers districts congressionnels.

On voit que le choix des candidats pour les fonctions les plus importantes dépendront de la composition de la convention de paroisse. Nous ne saurions donc trop engager tous les bons citoyens à se conformer aux conditions exigées pour être admis à voter aux élections primaires du 29 juin, et à s'entendre pour le choix de bons délégués favorables à la cause des réformes et de l'économie.

Nous publions ci-dessous les règlements adoptés par le comité de paroisse dans sa séance du 22 afin que les électeurs puissent les consulter.

RÈGLEMENT I.

Les officiers de chaque club central de ward devront être : un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier, deux délégués au comité de paroisse et tels autres officiers que les différents clubs jugeront nécessaires.

Les officiers devront être élus par les électeurs démocrates et conservateurs de chaque ward, à une élection qui devra avoir lieu en vertu des règlements ci-dessous prescrits.

RÈGLEMENT II.

Il devra y avoir un enregistrement et une révision de l'enregistrement des votants du parti démocrate conservateur de la paroisse d'Orléans, dans différents wards, vingt cinq jours avant ladite élection.

RÈGLEMENT III.

Les électeurs de chacun des wards de la ville de la Nlle-Orléans étant membres du parti démocrate conservateur, devront être convoqués à chaque club central de ward trente jours avant ladite élection, par chacun des présidents, par avis qui devra être publié, dans un ou plusieurs journaux quotidiens de la paroisse, du tant au moins trois jours avant ladite élection. A ces assemblées chaque président de club central de ward devra désigner deux commissaires, un juge d'enregistrement et d'élection et donner aux différentes factions du ward une représentation équitable; à cet effet, le président devra pouvoir augmenter le nombre des commissaires. Tous les juges, commissaires et ... inspecteurs devront être choisis par le président, parmi ceux dont les noms lui seront transmis par les différentes factions.

Il sera du devoir des commissaires de délivrer, à chaque électeur enregistré, un certificat d'enregistrement, certificat qui devra porter les signatures d'au moins deux commissaires d'enregistrement, être contresigné par le juge d'enregistrement et d'élection et qui donnera audit électeur le droit de voter à toutes les élections primaires.

Immédiatement après la clôture de l'enregistrement, les livres d'enregistrement de chacun des wards devront être remis à un comité d'inspecteurs désignés par les présidents des clubs centraux de ward, de la manière ci-dessus indiquée. Ce comité devra revoir, avec soin, ledit enregistrement et pourra, par le vote d'une majorité des membres de tout le comité, effacer des livres les noms qui n'auraient pas été ... inscrits. Il devra transmettre ces noms à chaque club central, à une assemblée qui devra avoir lieu trois jours avant la date de ladite élection. Aucun de ceux dont les noms auront été effacés des livres d'enregistrement ne pourra voter à une élection primaire quelconque, à moins de preuve d'erreur ou par un vote de la majorité des membres présents à l'assemblée de chacun des clubs centraux.

RÈGLEMENT IV.

Dans tous les cas où un club central, par une majorité des membres présents, décidera que deux ou plus de deux boîtes à scrutins sont nécessaires à la dite élection primaire, le président devra désigner, pour chaque boîte, deux commissaires qui devront agir avec le juge. Les électeurs devront alors voter numériquement à un seul endroit — poll.

RÈGLEMENT V.

Si le président d'un club central négligeait ou refusait d'exécuter les règlements établis, il sera du devoir du comité de paroisse de désigner les commissaires, le juge d'enregistrement et d'élection et de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de ces règlements.

RÈGLEMENT VI.

Il sera du devoir des commissaires et du juge de certifier le résultat de l'élection et de transmettre ce certificat, le premier lundi qui suivra l'élection, au président des clubs centraux. Le dit certificat devra être endossé par le président et envoyé au comité de paroisse. Une majorité des commissaires et le juge devront décider toutes les questions qui pourront surgir à l'élection. Ils devront être guidés par les règlements établis.

RÈGLEMENT VII.

Personne ne pourra voter à une élection primaire quelconque à moins qu'il ne soit inscrit sur les livres d'enregistrement d'Etat de 1878 et ne soit membre du parti démocrate conservateur. Les *polls* devront être ouverts de six heures du matin à 8 heures du soir.

RÈGLEMENT VIII.

Dans les wards où il n'y aura qu'une seule liste de candidats aux places d'officiers du club central et où une élection loyale pourra avoir lieu à une assemblée générale *mass assembly*, ces règlements pourront être suspendus.

En addition aux règlements qui précèdent, voici le texte d'une résolution adoptée :

Résolu que, les clubs centraux des divers wards désigneront l'endroit ou l'élection des officiers des clubs et l'organisation des dits clubs auront lieu par vote; que toute élection tenue à un endroit autre que celui qu'aura choisi le club central sera nulle.

Circulaire adressée aux Clubs de Wards.

Comité de Paroisse.

Parti Démocrate Conservateur,

Nlle-Orléans, 23 mai, 1878.

Aux Présidents des Clubs centraux de Wards.

Conformément aux règlements adoptés par ce comité, les instructions suivantes sont publiées pour vous servir de guide.

Vous réunirez vos clubs respectifs le samedi 1er juin 1878, et à cette réunion, vous nommerez conformément aux règlements, un juge d'enregistrement et d'élection et des commissaires d'enregistrement en nombre tel que vous le jugerez nécessaire.

Le lundi 3 juin vous ferez ouvrir les livres d'enregistrement dans vos wards respectifs et vous chargerez vos commissaires de changer le lieu du bureau d'enregistrement, tous les trois jours, de façon à fournir à chaque électeur de votre ward toutes les facilités de s'enregistrer. Vous ferez clore les livres d'enregistrement le jeudi 20 juin 1878, époque à laquelle les registres seront remis à un comité d'inspecteurs, dont le devoirs sont prescrits par le règlement III.

Le mercredi 26 juin 1878, vous réunirez vos clubs dans le but d'entendre le rapport du comité des inspecteurs.

Vous nommerez un juge d'enregistrement et d'élection et un comité d'inspecteurs une copie des règlements.

HENRY C. BROWN,
Président du Comité de Paroisse.

A. J. KELLY,
Assistant Secrétaire.

A. BONNET. WM FRANTZ. B. OPIT

A. BONNET & CIE.,

65 ...... RUE ROYALE 65

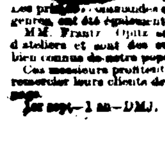

PRÉVIENNENT les dames et le public qu'ils sont en possession d'un assortiment de marchandises nouvelles et de bon goût choisies ... ment et avec soin par A. BONNET, dans les meilleures fabriques du monde. Nous sommes certains d'avoir un grand succès avec nos prix réduits.— Les prix ... et des réparations de tous genres, ont été également réduits de 25 cts.

MM. Frantz, Opitz et Kreihs—sont les chefs d'ateliers et sont des ouvriers de premier ordre, bien connus de notre population louisianaise.

Ces messieurs profitent de cette occasion pour remercier leurs clients de leur bienveillant patronage.

1er sept—1 an—DMJ.

Concours littéraire annuel en langue française de l'Athénée louisianais.

Le rapport suivant a été adopté par l'Athénée louisianais dans sa séance du mercredi 24 avril 1878, et constitue le programme du concours auquel sont invités à participer les écrivains de langue française en Louisiane.

Concours de 1878.

Fidèle à sa mission, l'Athénée louisianais a résolu de contribuer, dans la mesure de ses forces, à répandre parmi nos jeunes gens le goût de l'étude, en faisant naître entre eux une louable émulation, en leur ménageant une occasion de se produire, en offrant, enfin, aux plus habiles un témoignage de sympathie.

1. Dans ce but, l'Athénée a décidé, dans sa séance du 10 avril, d'instituer un Concours littéraire annuel en langue française.

2. Toute personne, de l'un ou de l'autre sexe, résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

3. L'Athénée décernera deux prix : le premier consistera en une médaille en or, le second en une médaille en argent.

4. La proclamation des prix aura lieu dans le courant de décembre.

5. Les manuscrits devront être reçus par le secrétaire *au plus tard*, le 31 octobre : ils devront être écrits d'une manière facilement lisible, sur papier écolier réglé avec une marge d'un quart de la largeur et seulement sur le *recto* des pages; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

6. Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée. On inscrira les noms des lauréats sur un tableau d'honneur affecté aux concours annuels.

7. La présentation des prix se fera publiquement, en séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire.

8. Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite *sur* une enveloppe cachetée, *dans* laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

9. Les enveloppes correspondant aux manuscrits vainqueurs seront ouvertes dans le cours de la séance, et les noms des lauréats seront proclamés.

10. Les autres enveloppes seront détruites, et les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

11. Le sujet choisi pour le prochain concours est le suivant, et devra être traité en prose :

DE LA PUISSANCE DE L'ÉDUCATION, ET DE LA NÉCESSITÉ DU TRAVAIL DANS TOUTES LES CONDITIONS DE LA VIE.

Les manuscrits et communications devront être adressés au secrétaire, P. O. Box 1294, Nouvelle-Orléans.

F. TUJAGUE, O. CARRIÈRE,
MERCIER, S. MARTIN, D. M. P.,
FÉLIX LIMET, ALFRED MERCIER,
RAOUL JUMONVILLE.

OFFICIEL.

Comité Central de l'Etat.

Salle du Comité Central de l'Etat, Parti démocrate conservateur de l'Etat, Nouvelle-Orléans, 1er mai 1878.

Le comité s'est réuni aujourd'hui, à sept heures et demie du soir, conformément à l'appel. Le col. I. W. Patton occupait le fauteuil du président et un quorum était présent.

Les résolutions suivantes ont été lues et adoptées :

Il est résolu que la convention du parti démocrate conservateur de la Louisiane aura lieu le premier lundi d'août 1878.

Il est résolu qu'une convention du parti démocrate conservateur de la Louisiane aura lieu, à Baton-Rouge, à l'effet de désigner un candidat aux fonctions de Trésorier d'Etat et de représentants au Congrès des différents districts congressionnels de l'Etat.

Il est résolu que la représentation, à la convention, sera d'un délégué par chaque deux cents votes donnés, en 1876, au candidat démocrate conservateur aux fonctions de gouverneur, et d'un délégué par chaque nombre qui sera au-dessous de 200 et excédera 100.

Il est résolu que des dissensions ayant existé, dans certaines paroisses, à la dernière campagne, dissensions à la suite desquelles des factions ont désigné deux listes de candidat, ce qui a fait perdre au parti démocrate conservateur plusieurs membres de la Législature ; ces dissensions, si elles continuent, devant être un danger imminent pour les candidatures de démocrates dans certaines localités—le Président du Comité Central de l'Etat est autorisé à appeler une convention et prendre toutes les dispositions nécessaires en vue des élections primaires dans une paroisse quelconque, dans un ward quelconque de la Nouvelle-Orléans, où des factions refuseront de s'unir dans une convention, dans les quarante jours qui suivront la réunion de la convention d'Etat.

Sur motion, le comité s'est ensuite ajourné.

PHILIPPE POWER Jr,
secrétaire.

P. J. SULLIVAN,
sous-secrétaire.

NOUVELLES TAXES POSTALES.

Le *Journal officiel* du 19 publie deux décrets, en date du 16 courant, rendant applicables à partir du 1er mai prochain les taxes postales établies par la loi du 6 avril courant, et les taxes télégraphiques établies par la loi du 21 mars dernier.

Un autre décret du même jour fixe ainsi les taxes à percevoir par l'administration des postes, pour l'affranchissement des lettres ordinaires expédiées de la France, de l'Algérie et des bureaux de postes français établis en Turquie, en Egypte, à Tunis et à Tanger, à destination des pays ci-dessous mentionnés :

1. A raison de 25 centimes par 15 grammes ou fraction de 15 grammes, par rapport à toute l'Europe et aux pays suivants : Russie d'Asie, Turquie d'Asie, Egypte y compris la Nubie et le Soudan, Madère et Açores, Maroc, Perse (voie de Russie ou de Turquie), Colonies et établissements espagnols de la côte septentrionale d'Afrique, Tunis, Tripoli de Barbarie, enfin, en Chine, villes de Kalgan, Pékin, Tien-Tsin et Urga (voie de Russie) ;

2. A raison de 35 centimes par 15 grammes ou fraction de 15 grammes, par rapport aux pays suivants : Etats-Unis de l'Amérique du Nord; Brésil; République Argentine; Japon; Chine (voie de Marseille ou de Brindisi); Perse (voie du golfe Persique); colonies et établissements d'outre-mer français, danois, espagnols, néerlandais et portugais; Inde britannique (comprenant l'Hindoustan, la Birmanie britannique, Aden et les établissements de poste indiens de Bagdad et de Bassorah (Turquie d'Asie), de Guadur (Béloutchistan), de Mandalay (Birmanie), de Mascate (Arabie) et de Zanzibar; colonies ou établissements britanniques de Ceylan, du détroit de Malacca, de Laboan, de Hong-Kong, de Maurice et dépendances, des Bermudes, de la Guyane, de la Jamaïque et de la Trinité; enfin, villes de l'Afghanistan, de l'Etat de Cachemire et du Thibet, avec lesquelles des correspondances peuvent être échangées par la voie de l'Inde britannique.

Les lettres non affranchies paieront le double.

Les taxes pour les lettres envoyées par les bureaux dont il s'agit en France, en Algérie, seront respectivement les mêmes que celles perçues en France pour lettres aux destinations dont l'énumération précède.

Le décret est également exécutoire à partir du 1er mai prochain.

CONSULAT DE FRANCE
— A —
LA NOUVELLE-ORLÉANS

BUREAUX, 92 RUE ROYALE.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

AVIS MENSUEL.—JUILLET 1878.

Les personnes dont les noms suivent sont invitées à se présenter aux bureaux du consulat. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis.

Armandin	Kessler (Jacques)
Angèle (François)	Loberie (Pierre)
Becker (Louis)	Lacoste (Louis)
Bled Vve Dastillon	Lacrabère (Bertrand)
Bluneau (Vve) née Deschamps	Lacraverie (Bertrand)
Bunelli (Jules)	Laronts (Henri)
Bonin (Mathieu)	Leisy (Vve)
Boine (Victorine)	Leydet (Joseph)
Brancover (Jean)	Loison (Louis)
Brunet (Antonin)	Mage Melchior
Belbade (Joseph)	Marseille (Pietro)
Bellande (Antoine)	Maubet
Brubert (Etienne)	Metge (François Emile)
Bazas	Migneray (Catherine)
Canot (Victor Alexandre)	Moreaux (Pierre)
Cabay	Nigouporan (Charles)
Cicotat (Jean)	Orlano
Constenoble	Paris (Dominique)
Dabin (Jean Bazile)	Paulin
Darroux (Germain)	Peris (Dominique)
Deneux (Ildefonse)	Perronne (Joseph)
Dolheguy (Joseph)	Quesnel (Victor Henri)
Dolheguy (Angèle)	Reiller (Jean Georges)
Ducos (Octave Jules)	Rivoire (Charles)
Dulard	Roaby
Dubour (Félix)	Rouganne
Dufour	Ruau (Louis)
Dufils (Auguste)	Ruty (Henri)
Dumas	Saillan (Ephien)
Faust (Claude)	Sergent (Victor)
Hénard (Charles Nicolas)	Signier (Louis)
Hilaire Porche	Vallon (Jules)
Jeanaux	Velu (Eugène)
Jay (Eugène)	Vial (Félix)
	Villeneuve (Henri)

Le nommé Sembrés (Marc-Louis) soldat de la classe de 1876, est invité à venir retirer sa feuille de route au Consulat.

Des registres sont tenus en Chancellerie pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès, et pour la réception des actes notariés de toute nature aux prix fixés par le tarif.

Le Consul,
25juin—7 ACHILLE DU COURTHIAL.

SPECTACLES BALS &c.

PREMIER
Grand Pique-Nique Militaire
—DONNÉ PAR LA—
1re Compagnie des Cazadores d'Orléans,

DIMANCHE, 30 JUIN 1878,
AU JARDIN MAGNOLIA.

PROGRAMME;

Evolutions militaires—Garde—Parade, et exercices de batterie montée.

PRIX.

1° La Compagnie de 24 hommes la mieux exercée—entrée ouverte à toutes les Compagnies—Pot à eau en argent plaqué.

2° Tir à la cible, carabine Springfield—concours ouvert à tout le monde—une médaille en or.

3° Course à pied—5 dollars en or.

Des invitations pour dames peuvent être obtenues des messieurs dont les noms suivent :

—COMITÉ D'INVITATION—

Capt. José Llado, 203 rue de Chartres; Lieut. J. R. Torres, 94 rue Baronne; Lieut. B. Puig, 69 rue du Canal; Lieut. Tomas Boada, 223 1/2 rue Gravier; Hon. J. Jane, 164 rue du Canal; Hon. Juan Mendezarte, 230 rue Tchoupitoulas; Jaime Vilera, Caporal.

ENTRÉE .... 50 Cents.

23juin—6t

TROISIEME
Grande Fête Champêtre
DONNÉE PAR LA
Société d'Assistance Mutuelle de St-Maurice,

(Casernes et Versailles)

AU MAGNOLIA GROVE,

Dans les Casernes des Etats Unis (U. S. Barracks) coin Levée et Delery,

DIMANCHE, 30 JUIN 1878.

Prix du billet .... 50 sous

Dames et enfants, gratis.

Le tirage de la Tombola pour les prix suivants aura lieu le soir de la fête.

1er prix—Une parure en or pour dame.
2e " —Un médaillon en or.
3e " —Une canne fantaisie.
4e " —Un gobelet en argent.
5e " —Une caisse vin (Château Margaux).

Une magnifique garniture de toilette, montée en argent, sera donnée par le comité à la dame ou demoiselle qui aura vendu le plus de cartes.

Ces prix sont en exhibition chez M. J. C. Meyer, bijoutier, No 321 rue Vieille Levée.

On peut obtenir des invitations pour dames en s'adressant à Mr P. V. Relumpio, No 7 rue des Français, ou No 103 rue Marigny; Mr F. Dufréche, près des Abattoirs; Mr D. Boiteau, coin Levée et Tricou; Mr Jacob Alt, coin Dauphine et Pologne; Mr Victor Provensal, No 87 rue Elmire; Mr A. Dazet, No 211 rue Decatur; Mr F. Brunet, No 251 rue Decatur; Mr Romain Senac, coin Conti et Bourgogne, ou 28 marché français.

Aucune dame ne sera admise sans une carte d'invitation.

Le programme des courses et autres amusements sera publié sous peu.

En cas de mauvais temps la fête sera renvoyée.

N. B.—Les billets qui ne seront pas remis au Comité avant ou le jour même de la fête seront considérés comme vendus.

9juin—DetJ au 23 et 1tj

H. CASSIDY, J. F. HOGAN.

H. CASSIDY & Co.

(Maison établie en 1836.)

Au No 95 de la rue du Camp,

Nlle Orléans.

Voiliers et agents pour la vente de docks en coton,—marchands en gros et en détail de—Etoffes unies et fantaisie à raies, pour tentes,

—Fabricants de—

Tentes, Prelarts, Couvertures de wagons, Drapeaux américains, étrangers et fantaisie.

Etoffes à drapeaux toutes couleurs, aux prix de fabriques.

Sacs à grains, café, riz, laine de toute espèce, sacs à groceries aux prix du Nord.

22 mars—6m

J. VERGNOLE,

65 .... Rue Decatur 65

—IMPORTATEUR DE—

VINS COGNAC LIQUEURS FRUITS A L'EAU DE VIE, VERMOUTH HUILE SARDINES ABSINTHE.

Seul agent pour le Sud et l'Ouest de W. H. ZUBA & CO. Cognac, de la célèbre marque des vins de A. SELLIEZ & CO. Bordeaux, CHAUVET FILS. Un assortiment général de liqueurs du pays.

BITTER DES ARABES

Supérieur à tout autre.

Les propriétés toniques, stimulantes et digestives de ce bitter, agissent sur le système nerveux et en font une boisson extrêmement agréable et bienfaisante. Comme apéritif le BITTER DES ARABES fait le plus grand bien aux estomacs faibles et délicats et combat efficacement la dyspepsie.

J. VERGNOLE,
9 déc—77—1an Propriétaire, N. Orléans

E. A. PEYROUX

NOTAIRE PUBLIC.

82 .... Passage de la Bourse 82

Les plus grands soins apportés aux examens de titres et aux procurations françaises. Je me charge également de procurer des passe-ports avec promptitude. 27 oct—1an

Argent à prêter

SUR diamants, bijoux, montres, argenterie, pianos, glaces et toute espèce de meubles en grandes et en petites sommes à un intérêt aussi modique que celui d'aucune institution de cette ville.

Bureau de prêts de HART,
Au No 43 de la rue Baronne,
MAURICE J. HART,
13 jan—1an Directeur.

On se demande comment on peut prévenir une foule de maladies telles que les fièvres intermittentes, la dyspepsie, les maladies de poitrine : Phtisie, Rhumes, Bronchite, Angine, Granulations, Laryngite, Aphonie, Asthme, Pleurésie, Lymphatisme, Maladies du Foie, de la Vessie et des Voies Urinaires, des Névralgies, pour le pansement des plaies.

L'on prévient et l'on guérit toutes ces maladies en faisant usage du

L'EUCALYPTUS BITTERS.

Depuis l'introduction en Europe de l'Eucalyptus par F. Ramel et depuis que l'attention du monde scientifique a été appelée sur les avantages multiples que l'on pourrait tirer de cette remarquable plante pour la guérison de diverses maladies, un grand nombre de praticiens distingués ont constaté et démontré l'efficacité de l'Eucalyptus.

Les produits de l'Eucalyptus sont employés avec grand succès depuis plusieurs années dans les hôpitaux de Paris.

Le **Bitter Eucalyptus** composé de la plante de ce nom est un préventif sûr contre une foule de maladies.

Dépôt général: BURKE & THOMPSON, No. 66 RUE TCHOUPITOULAS N. O.

19mai—1an

ATTENTION.

M. ANDRIEU - - - - 159 Poydras.

CHAUSSURES A' VIS FAITES EN VILLE, à $3,50 la paire.

CHAUSSURES COUSUES, faites en ville, à $4 00.

BOTTES et souliers en tous genres faits ici des meilleurs matériaux et par des ouvriers de premier ordre, à des prix plus réduits que partout ailleurs en ville. Chaussures de toutes qualités pour dames, messieurs, jeunes gens et enfants. Soixante quinze à cent ouvriers sont constamment employés dans les ateliers.

17 janv 78—1 an V&C

Malakoff Bitters,

FATENTÉ EN 1866.

Premières Primes remportées aux Expositions de la Louisiane, en 1868, 1870 et 1871.

ALPH. WALZ,

Seul Propriétaire et Fabricant

26 .... RUE CONTI 26

Ce Cordial, agréable et très savoureux, est le stimulant le plus sain que l'on ait encore produit jusqu'ici; il est composé d'ingrédients aromatiques et amers, qui, loin d'être un usage modéré, est un excitant aussi bien qu'un fortifiant pour le système digestif;—c'est aussi un dépuratif excellent.

Il n'a pas de supérieur parmi toutes les préparations de notre époque. Le propriétaire possède à l'appui de son efficacité les certificats de la Faculté Médicale de la Louisiane. Il guérit ou prévient les fièvres en général, et autres désordres intérieurs; il combat aussi la dyspepsie, la névralgie, ainsi que la constipation occasionnée par l'abus des médicaments, et les affections de cœur. Il est efficace dans les maladies de la vessie et les maux de reins. C'est un tonique très puissant dans le cas d'épuisement du système.

C'est un breuvage inoffensif pour les femmes et les enfants et un excellent anti-bilieux. Ce Bitter est spécialement destiné à l'usage des familles.

N. B.—Se méfier des contrefaçons. Les véritables BITTERS MALAKOFF sont renfermés dans des bouteilles portant la marque de commerce du propriétaire, le tout représentée plus haut, et scellées au cachet rouge avec les initiales A. W.

SPECTACLES, BALS, &c.

C. B. A.
NEUVIÈME FETE ANNUELLE
DU 4 JUILLET,
—DONNÉE PAR—
La Société de Bienfaisance des Commis,

AUX FAIR GROUNDS.

Il y aura, à cette fête :

Le plus grand feu d'artifice qu'on ait jamais vu à la Nlle-Orléans; un grand nombre de

Jeux en plein champ;
Des danses dans les deux bâtisses.

On peut adresser à l'un des membres de la Société les demandes d'invitations pour dames.

Prix du billet .... Cinquante sous.

9juin—9tD.MeretVautjuil

Maximilian Herrmann

Hong Kong Tea Co.,

BATISSE HONG KONG,

A LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Cette compagnie importe et vend du THÉ

—ELLE VEND DU—

CAFÉ GRILLE,

Au No 89 de la rue du Canal,

Après l'encoignure Chartres;

Au No 179 de la rue Poydras, après l'encoignure Carondelet, | Au No 379 1/2 de la rue Dryades, au dessus de la rue Erato.

Au No 227 de la rue Vieille-Levée,

EN FACE DU BAZAAR MARKET,

(Marché Français.)

☞ Achetez nos CAFÉS GRILLÉS à 1

Cafés que nous grillons de la véritable manière arabe et que nous vendons 30 sous.

2 livres de CHOCOLAT pour 45 sous.

Le THÉ de $1 20 se vend aujourd'hui 75 sous. 30mai—Mai S—1an

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

Diocèse de la Nouvelle-Orléans.

Emprunt de 250,000 Piastres,

SOIT 1,250,000 FRANCS.

Autorisé par le Saint Siège le 8 Novembre 1877 et voté à l'unanimité par le Conseil de l'Eglise Catholique Romaine du Diocèse de la Nouvelle-Orléans dans sa séance du 11 Janvier 1878.

Emission de 2940 Obligations Hypothécaires divisées en quatre séries comme suit :

Série A 40 Obligations de chacune $1000 ou Fr. 5000.
Série B 100 Obligations de chacune $200 ou Fr. 1000.
Série C 1000 Obligations de chacune $100 ou Fr. 500.
Série D 1800 Obligations de chacune $50 ou Fr. 250.

Le capital ... à dater du 1er Janvier 1878 ... signées du Président et du ... du Secrétaire ... de la Société sont paraphées ... pardevant le Notaire De Armas. Elles portent un intérêt annuel de cinq pour cent net ... de date, à payer au du capital payable par semestres, suivant coupons annexés le 1er Juillet et le 1er Janvier.

Le capital remboursable au pair en vingt années par voie de tirage au sort annuel à partir du 1er Janvier 1882.

L'intérêt et l'amortissement payables à la Nouvelle-Orléans, à New York, à Rome, à Paris et dans plusieurs autres villes des Etats Unis et de l'étranger.

La souscription est ouverte, à la Nouvelle-Orléans

AU SECRÉTARIAT DE L'ARCHEVÊCHÉ,
A LA MAISON A. CARRIÈRE & SONS,
A LA BANQUE DU PEUPLE,
A LA COMPAGNIE D'ASSURANCE HIBERNIA,
A Rome et à Paris.

BUT DE L'EMPRUNT.

Pendant la crise qui a suivi la guerre de sécession et qui a si lourdement pesé sur la Louisiane, l'Administration Diocésaine a assumé un passif qu'elle est loin de pouvoir éteindre. Depuis une amélioration considérable est produite depuis et dans la situation financière du Diocèse. Cette amélioration ne tient qu'à ce que l'administration obtiendra la réduction des taux d'intérêt qu'elle sert à ses créanciers. Le taux conventionnel en Louisiane est trop élevé pour une société religieuse dont les ressources pour être certaines doivent être limitées. Elle ne peut chercher aucun profit éventuel dans des entreprises aléatoires ou dans des spéculations incompatibles avec sa mission de bienfaisance et de charité. Ce n'est donc point pour créer de nouvelles dettes que le présent emprunt est négocié; c'est pour unifier et consolider les dettes antérieures, et en procurer sans effort l'amortissement graduel et régulier par le moyen des revenus ordinaires du Diocèse, et sans compromettre ses biens, quoiqu'en les affectant. Tel est le plan formellement approuvé par Sa Sainteté Pie IX et adopté à l'unanimité par le Conseil de l'Eglise Catholique Romaine de la Nouvelle-Orléans.

GARANTIES.

Le Diocèse de la Nouvelle-Orléans forme une société incorporée selon les lois de l'Etat, sous le nom de EGLISE CATHOLIQUE ROMAINE DU DIOCÈSE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS. Cette société offre aux prêteurs une garantie matérielle et une garantie morale.

Comme corporation légalement instituée, elle jouit de tous les droits et privilèges attachés à la personne civile. Elle peut, aux termes de sa charte, s'obliger, acquérir, emprunter, engager, aliéner, hypothéquer ses biens meubles et immeubles. Dans sa séance en date du 11 janvier 1878, le Conseil de ladite société a, pour les causes énoncées plus haut, décidé à l'unanimité d'émettre un emprunt unique de $250,000 au taux d'intérêt de cinq pour cent, garanti par une hypothèque spéciale sur tous les biens aliénables du Diocèse. Ce qui a été effectué par acte passé le 26 janvier 1878, devant Me Octave De Armas, notaire public à la Nouvelle-Orléans, et par les inscriptions prises dans les différents ressorts ou les biens sont situés, ainsi qu'il en conste par les certificats délivrés au même notaire.

Ampliation de toutes les pièces relatives au dit emprunt est déposée chez Me ———— notaire public à Paris.

Comme société religieuse ladite corporation engage son honneur, sa bonne foi son avenir. Elle est appelée à traverser toutes les crises sociales et à leur survivre. Elle puise sa vitalité à la racine même d'une institution qui a défié les siècles : l'Eglise Catholique Romaine. Elle relève immédiatement du Saint Siège auquel elle présentera chaque année, un compte rendu fidèle de la situation.

NATURE DES BIENS OFFERTS EN GARANTIE.

D'après la situation officielle remise dernièrement au Saint-Siège, les biens ecclésiastiques de ce diocèse se divisent en

Propriétés indépendantes ou inaliénables évaluées à environ .... $1,020,000 — (5,100,000 francs).

Propriétés aliénables évaluées au minimum à environ .... $1,080,000—(5,400,000 francs).

Dans ces dernières, qui seules sont frappées par l'hypothèque, figurent, pour une valeur double de l'emprunt négocié, nombre de maisons, de terrains, de champs et d'autres propriétés d'un excellent rapport et étrangères au service du culte.

SERVICE DES INTÉRÊTS—AMORTISSEMENT.

Dans sa séance en date du 11 janvier 1878, le Conseil de la Corporation a constaté qu'en dehors des recettes usuelles irrégulières, les revenus annuels assurés du Diocèse, défalcation faite de tous les frais d'administration, laissent un excédant de $30,000 (150,000 francs) disponible semi-annuellement, et il a statué :

1° Que pour le service ponctuel des intérêts, une somme de $12,500 (62,500 francs) sera, à partir du 1er janvier 1878, et annuellement dans la suite, prélevée, appropriée et déposée en banque, à crédit des obligations, objet du présent emprunt ;

2° Que pareille somme de $12,500 (62,500 francs) sera annuellement aussi à dater du 1er janvier 1882, prélevée, appropriée et déposée en banque pour être appliquée à l'amortissement graduel de la dette, et ce, d'année en année, jusqu'à son entière extinction ;

3° Que dans aucun cas et sous aucun prétexte les sommes prélevées, appropriées et déposées, comme il vient d'être dit, ne seront détournées de leur destination.

RÉSUMÉ.

Il ressort de tout ce qui précède :

Que l'emprunt est négocié pour éteindre tous comptes antérieurs ;

Qu'il représente le passif de la Société Catholique Romaine dont il unifie et consolide la dette et en réduit les intérêts ;

Qu'il est contracté par une société stable, et autorisé par le Saint-Siège ;

Qu'il est garanti par une hypothèque spéciale sur des biens dont la valeur est environ cinq fois supérieure ;

Que le service des intérêts et l'amortissement du capital sont matériellement assurés.

Les obligations hypothécaires du Diocèse de la Nouvelle-Orléans constituent, en conséquence, un titre de premier ordre, offrant la même sécurité que les valeurs les plus recherchées par les capitalistes.

Nouvelle-Orléans, le 1er mars 1878.

† N. J. PERCHÉ,
Archevêque.

MILLET, V. G.,
Administrateur des Finances;

28avril—2m—DMarJ

AVIS.
P. CASAUBIEILH,

A l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il vient de faire l'ouverture, au No 55 de la rue Ste Anne du magasin de vêtements confectionnés, de gros et de détail, attenant à son magasin populaire de chaussures connu sous le nom de l'Enseigne du Pauvre Diable, coin Ste Anne et Royale. Les habitants de la campagne sont respectueusement invités à l'honorer de leurs visites; ils y trouveront du linge de travail à des prix défiant toute concurrence. Vêtements faits sur commande en toutes quantités. Coupe élégante garantie.

3mai—2m—D MaJ

Hôtels, Restaurants, &c.

MONTROSS HOUSE,
(Hôtel Montross),
A BILOXI, MISSISSIPPI.

Cet hôtel est ouvert et restera ouvert dans l'été et l'hiver.

LE propriétaire du ... annonce à ses amis et au public qu'il l'a mis à neuf et a l'intention d'en faire un agréable établissement d'été et d'hiver. Il ne négligera rien pour satisfaire tout le monde.

Il a loué, pour plusieurs années, ce vaste et délicieux hôtel, connu jadis sous le nom du "Shady Grove." Il l'a fait réparer et repeindre et l'a transformé en "retraite de célibataires, de clubs et de compagnies." Un immense terrain, couvert de chênes offre tous les agréments nécessaires à ceux qui voudraient y établir des campements ou y donner des piques-niques.

Les deux hôtels sont sur la plage et à 600 pieds de belles cabanes à bains, neuves; on voit de là le golfe du Mexique. C'est l'endroit qu'il faut aux amateurs de courses en bateaux et de pêche.

Les voyageurs peuvent prendre leurs repas à raison d'UNE PIASTRE, et les bains ne leur coûteront rien.

S'adresser à

P. J. MONTROSS, propriétaire,
ou à E. H. FARQUAR, P. O. Box
18 juin—2 1/2 m 1977, N. O. Lne.

THE ROYAL,
A Hamilton, Ontario, Canada.

THE ROYAL est le premier hôtel du Canada. Bâti dans le style moderne, meublé avec luxe mais principalement en vue du comfort des pensionnaires, il réunit tous les agréments que ces derniers sont en droit d'exiger. Les chambres sont grandes et bien aérées : Il y règne, pendant les mois d'été, une fraîcheur délicieuse. La cuisine est excellente. On prend des arrangements avec les pensionnaires qui passent la saison à l'hôtel. "The Royal" a pour succursale

THE OCEAN HOUSE,

Surnommé le Longbranch du Canada. C'est un bel hôtel, construit sur la plage même, à Burlington Beach. Les fraîches brises du lac Ontario, d'un côté, et de Burlington Bay, de l'autre, y entretiennent une température délicieuse. On y a en outre, les agréments de la pêche, des promenades sur l'eau, des cavalcades sur le rivage, etc., etc. Les pensionnaires du "Royal" peuvent, sans augmentation de prix, aller occuper l'Ocean House.

L'Ocean House promet d'être le séjour favori des Américains du Sud des Etats-Unis.

Pour le prix de la pension, les arrangements à prendre, etc., écrire à

HOOD & BROTHER, propriétaires,
26mai—7 Hamilton, Ontario.

HOTEL DE L'EUROPE,
A BILOXI.

M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le comfort désirable. Ses prix sont très modérés. 1 juin—2m

BLADON SPRINGS,
(Sources de Bladon),
DANS L'ALABAMA,
Ouverture le 1er Mai 1878.

L'HOTEL de ces fameuses Sources, qui sont considérées comme les premières du Sud, sera ouvert le 1er mai 1878. Les personnes atteintes de maux chroniques d'estomac et d'entrailles, de maladies des reins, de maladies chroniques du foie et de la rate de la syphilis, sous toutes les formes de rhumatismes; les femmes atteintes des affections dont elles souffrent habituellement—ne sauraient avoir recours à un meilleur moyen de guérison que l'usage de ces eaux dont les premiers médecins du Sud ont constaté l'efficacité. Un chimiste de premier ordre en a fait l'analyse et a déclaré qu'elles sont les meilleures du monde.

Ceux qui cherchent le plaisir trouveront à l'établissement de la bonne musique, une salle de bal et des salles pour les amateurs du patin. On trouvera à la buvette les liqueurs et les vins les plus fins.

Les steamers qui transportent la malle des Etats Unis partent de Mobile tous les mardis et samedis soir. Aller et retour $17 et le billet est bon jusqu'à ce qu'on s'en serve.

Il y a une malle tous les jours, excepté le lundi.

Pension. $40 par mois,

$12.50 par semaine.

Pour l'analyse et les certificats, s'adresser à ... ONNER & CO.,
Bladon Springs,
Choctaw County Ala
Ou à
I. L. LYONS, Agent,
Au coin des rues Camp et Gravier.
1ermai—3m Nlle Orléans.

FOURNEAU,
ROBERT E. LEE.

CE FOURNEAU DE CUISINE VIENT D'Etre mis sur le marché de la Nlle-Orléans. Il est fait en Georgie, et on le présente au public en déclarant qu'il est l'égal des meilleurs fourneaux connus actuellement. Le ... assertion est accompagnée d'une garantie pleine et entière. Le soussigné l'offre en outre à VINGT POUR CENT DE MOINS que les prix des autres articles.

JAMES H. REYNOLDS,

Marchand d'articles de ménage et de fournitures de bateaux à vapeur.

Plombier, poseur de tuyaux de gaz et de machines à vapeur, fourneaux de cuisine, et pompes.

90 .... rue Baronne 90

Entre les rues Union et Perdido.
1er mai—1 an NLLE-ORLEANS LNE.

AUX IMPRIMEURS.

NOUS avons constamment dans nos ateliers le plus fort stock de caractères d'imprimerie qui se trouve en Amérique. Nous vendons, au comptant et nous livrons la quantité de caractères que l'on désire.

Nous tenons également tous les genres de nouveaux matériaux d'imprimerie.

Les ordres que l'on voudra bien nous adresser par l'entremise de nos agents, MM E C PALMER & CO., de la Nouvelle-Orléans, seront promptement exécutés.

GEO BRUCE'S SON & CO.,
No. 13 Chambers street,
New York.

N B.—Les caractères employés par l'Abeille sont le Brevier (petit texte) No. 13 et la Nonpareille No. 13, de Bruce, avec les chiffres de nouveau genre connus sous le nom de "Patent figures and fractions."
24 mars—2mos

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.

QUEYROUZE & BOIS

MARCHANDS EN GROS DE

GROCERIES, VINS, LIQUEURS,

—ET—

Toutes sortes de Produits de l'Ouest.

Aux magasins bleus,

Coin Vieille Levée et Bienville,

18 mai 77—1 an Nlle Orléans.

LIQUIDATION
POUR CAUSE DE DÉPART.
M. RIVERA,
BIJOUTIER,
ENCOIGNURE ST-PIERRE ET ROYALE.

OFFRE à vendre un bel assortiment de BIJOUTERIE, tels que.

MONTRES en or et en argent.
BAGUES et BOUCLES D'OREILLES en diamant.
OPERA CHAINES.
CHAINES DE MONTRES pour hommes.
CHAINES DE COU avec croix et médaillon.
Un lot de BAGUES unies et avec pierres.
BROCHES à verres pour portrait.
BROCHES EN OR, différents modèles.
Un lot PARURES en or.
Un lot de BRACELETS assortis.
Un grand assortiment de BOUCLES D'OREILLES pour dames et enfants.
Un lot de BOUCLES D'OREILLES POUR DEUIL.
BOUTONS DE DEVANT de chemises.
BOUTONS DE MANCHES.
DÉS en or et en argent.
Un lot d'ARGENTERIE.
Un grand assortiment de CORAIL.
Un lot de PENDULES en tout genre.

Le tout sera vendu à 25 pour cent au dessous du prix coûtant.

Celui qui voudra continuer le même genre d'affaires, obtiendra des conditions libérales en s'adressant au magasin.

Grand assortiment de CORAIL ELECTRIQUE pour les migraines, reçu nouvellement.

27déc—6mDMarJ

AVIS IMPORTANT.

Avez vous à souffrir des rats et des souris ? Chacun répond : OUI !

Le Blé empoisonné de Mitchell,

découverte récente, est la seule chose qui vous en délivrera.

C'est tout simplement des grains de blé entiers qui empoisonnent les rats, les souris et les autres vermines, qui les tue et les extermine.

Il suffit d'en faire l'essai une seule fois pour être convaincu de l'efficacité du nouveau poison. Le prix n'en est que de 25 cents. On le trouvera chez les principaux pharmaciens. Le principal dépôt des Etats Unis est chez

M. T. Creamer & Co.,

fabricants et chimistes, au No. 94 de la rue Tchoupitoulas, et au magasin de FINLAY & THOMPSON, No. 35 de la rue des Magasins.

20 juin—3m. MerVD.

Brésiliens! Brésiliens! Brésiliens!

Reçus par steamer Nuremberg, du Havre, un assortiment considérable de chapeaux brésiliens blancs, marrons, noirs et jaspés avec garniture aérifère ventilateur, formes nouvelles,

Frondeur—Henri IV—Mirabeau—Conreur—Cape Haute—Matelots,

pour hommes et enfants.

Ces chapeaux si remarquables pour leur élégance, leur légèreté, leur souplesse et leur durée, sont vendus à un bon marché sans précédent.

$1 50, $2, $2 50 et $3.

T. CHAUVIÈRE,
95 rue de Chartres, près Conti.

Blanchissage, teinture marron et noire de chapeaux de paille à prix réduits.

Chapeaux en tout genre sur mesure.

18 avril—3 m mar jeu dim.

F. Gonthier.

MARCHAND—TAILLEUR

—ET—

Importateur de Draps français, de Casimirs, etc.,

VIENT de transférer ses ateliers du No 15 de la rue St. Charles, au No 155 de la rue Common, entre Carondelet et St. Charles, où il se fera un véritable plaisir de servir ses anciens et nouveaux clients ainsi que le public en général. Il vient de recevoir un assortiment d'étoffes des plus vastes et des plus variées, et profite de la circonstance pour annoncer que tous les vêtements qui seront confectionnés dans ses ateliers seront offerts à des prix d'une modicité défiant toute concurrence. M. Gonthier, dont la réputation est bien établie ici, est un excellent professeur de coupe et donnera des leçons aux apprentis qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

13 nov—1 an.

ASSURANCE CONTRE LE FEU.

ÉTAT DE SITUATION

—DU—

NORTHWESTERN

NATIONAL INSURANCE CO.

DE MILWAUKEE.

1er Janvier 1878.

CAPITAL EN CAISSE,
$600,000.

PLACEMENTS

	Valeur au pair.	Valeur sur place.
U. S. Registered 5's de 1881	$110,000 00	$115,775 00
U. S. Registered 6's de 1881	70,000 00	74,850 00
U.S. Registered 5.20's de 1867	17,000 00	17,913 00
U.S. Registered 5.20's de 1865	25,000 00	25,687 00
U. S. Registered Currency 6's	100,000 00	120,000 00
Bons 1re hypothèque du Mil. and St. P. R'y.P. du C.div. 8's	15,000 00	17,700 00
Bons 1re hypothèque du Chi. M. et St. P. R'y, Chi. div. 7 s	40,000 00	40,000 00
Bons hypothécaires du Mil. Iron Co. 8's	20,000 00	10,000 00
Milwaukee water bonds, 7's	150,000 00	165,000 00
Prêts sur bons et hypothèques, première hypothèque sur des propriétés foncières libres d'hypothèques, situées dans la ville de Milwaukee et valant plus du double de la somme prêtée, 8 pour cent (Aucun prêt à des directeurs ou à des actionnaires).		151,000 00
Primes en voie de recouvrement		23,618 01
Intérêt non encore dû		2,453 33
Billets à recevoir		631 50
Toutes les autres garanties et autre tages		2 884 11
En caisse et en banques		86,183 40
		$853,395 35

PASSIF.

Capital en caisse	$600,000 00
Pertes non payées, réglées et non réglées	17.045 2
Toutes les autres réclamations contre la Compagnie	4,720 86
Réserve pour ré-assurance ainsi que l'exige la loi de New York	150,317 59
Surplus net	81,311 66
	$853,395 35

ALEXANDER MITCHELL, Président.
ALFRED JAMES, Vice Président.
JOHN P. McGREGOR, Secrétaire.

Ayant été nommés agents de cette Compagnie, nous sommes prêts à assurer, à des conditions avantageuses contre les risques du feu.

JOHN B. LAFITTE & CO.,
Au No. 184 de la rue Gravier.

Je crois le tableau qui précède exact.
JAS A. LAFITTE

Signé, assermenté pardevant moi, aujourd'hui, par James A. Lafitte de la maison de commerce John B. Lafitte & Co.
N. B. TRIST, Notaire.
Nlle Orléans 22 mai 1878. 4avril—3m

PEOPLE'S LOAN OFFICE,

(Bureau de prêts sur gages)

Coin des rues Royale et Conti,

ARGENT A PRÊTER

SUR LES ARTICLES DE TOUTES DESCRIPTIONS.

Aux taux les plus réduits en ville.

Aussi, toutes sortes d'objets non rachetés à vendre

A TRÈS BAS PRIX.

17 jan—6m

BUREAU DE PRETS.
OTTO SCHWANER,

17 .... RUE BARONNE 17

ENTRE CANAL ET COMMUNE.

Près de la SALLE GRUNEWALD.

20 jan—1an

ANT. CARRIÈRE, O. CARRIÈRE,
E. L. CARRIÈRE, CHAS. J. CARRIÈRE.

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires,

ENCOIGNURE ROYALE ET DOUANE

Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

ETAT DE SITUATION

— DE LA —

New Orleans, Canal and Banking Company,

A la Nouvelle Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du 22 juin 1878.

Propriétés foncières		138,460 22
Actions		228 35
Billets et billets escomptés		1 342 569 87
Comptes suspendus		52 697 10
Change étranger et américain	1,263 353 28	
Bons des E. U.	515,000 00	
Bons à prime de la ville	17,000 00	
Caisse		
Or	62,911 47	
Billets de Banques Nationales	516,928 08	
Billets du trésor	582,010 00	2,957,202 81
		4,491,158 35
Passif		
Capital	1 000,000 00	
Profit et Pertes	39,421 46	
Dividendes non payés	9,519 00	
Dû à des déposants	3 367,370 86	
Dû à des banques et à des banquiers	66 094 33	
Circulation	8,752 50	4,491,158 35

Nouvelle-Orléans 24 juin 1878.

Un dividende de TROIS POUR CENT sera payé sur demande.

Par ordre de la direction,
CHS. JUMONVILLE,
25 juin—3t Caissier.

Bassetti & Xiques

—SUCCESSEURS DE—

U. MARINONI,

69 DECATUR.

En débarquement du navire italien LOUISIANA, de Gênes.

800 caisses Macaroni, Vermicelli et Pâtes assorties.
500 caisses Vermouth NOILLY PRAT & Cie.
200 " italien MARTINI SOLA.
600 paniers Huile d'Olive JAMES PLAGNIOL.
250 caisses Eau de Fleurs d'Oranger, E. VARALDE.
25 do Cèpes à l'huile, CAUBAT.
500 do Savon de Castille.

A vendre par

BASSETTI & XIQUES,
25 juin—3t 69 Decatur.

HAGAN'S

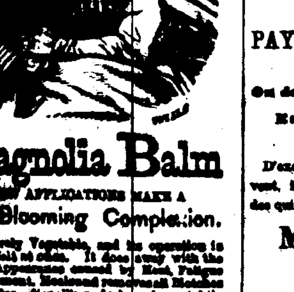

Magnolia Balm

A FEW APPLICATIONS MAKE A Pure Blooming Complexion.

It is Purely Vegetable, and its operation is seen and felt at once. It does away with the Flushed Appearance caused by Heat, Fatigue and Excitement. Removes all Blotches and Pimples, dispelling dark and unsightly spots. Drives away Tan, Freckles and Sunburn, and by its gentle but powerful influence mantles the faded cheek with

YOUTHFUL BLOOM AND BEAUTY.

Sold by all Druggists and Fancy Stores. Depot, 53 Park Place, New York.

L. S. L.

UNE AUTRE GRANDE OCCASION!

PAS D'ESCOMPTE !

Pas d'ajournement !

Tous les lots payés en plein !

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE !

LA COMPAGNIE DE LA

LOTERIE
DE L'ÉTAT
DE LA LOUISIANE

—FERA—

A la Nouvelle-Orléans, Lne.,

LE MARDI, 9 JUILLET 1878

LE GRAND TIRAGE MENSUEL
De la Loterie à $2.
CLASSE G.

GROS LOT :
$30,000.

1857 LOTS !

—LE TOUT S'ÉLEVANT A—

$110,400 !

Le tirage commencera positivement à dix heures du matin

AU BUREAU DE LA COMPAGNIE,

DANS LA MATINÉE DU

MARDI, 9 JUILLET 1878.

—A LA—

NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de	$30,000,	soit	$30,000
1 Lot de	10,000,	....	10,000
1 Lot de	5,000,	....	5,000
2 Lots de	2,500,	....	5,000
5 Lots de	1,000,	....	5,000
20 Lots de	500,	....	10,000
100 Lots de	100,	....	10,000
200 Lots de	50,	....	10,000
500 Lots de	20,	....	10,000
1,000 Lots de	10,	....	10,000

PRIX D'APPROXIMATION :

9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $30,000, soit 2,700

9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit 1,800

9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $5,000, soit 900

1,857 Lots se montant à $110,400

Billet entier, $2 ; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

S'adresser au Lock Box 692 New Orleans Post Office.

Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.

Souvenez-vous qu'au Grand Tirage du

9 JUILLET 1878.

TOUS LES LOTS

—SONT—

PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

D'excellentes garanties sont exigées et doivent, invariablement, accompagner les demandes qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN,
Président.

Nouvelle-Orléans, Lne

Toute lettre sans réponse signifie un refus.

VENTES A L'ENCAN,
PAR PLACIDE J. SPEAR.

TERRAINS AMÉLIORÉS ET DE PRIX, dans le deuxième District.

Au coin des rues Dumaine et Robertson.

Maison à deux corps de logis, dans la rue Tremé, entre les rues Ste Anne et Dumaine.

Cottage dans la rue Tremé, entre les rues Dumaine et Ste Anne.

Au coin des rues Orléans et Miro.

Quatorze terrains face aux rues Orléans et St Pierre.

Quatre cottages dans la rue d'Orléans, entre les rues Tonti et Rocheblave.

Deux cottages dans la rue St. Pierre, entre les rues Rocheblave et Tonti.

Trois terrains contigus aux susdits.

Catherine Lartigue, veuve, &c.,
contre
Victor Démoruelle et al.

No 9976. Sixième Cour de district de la paroisse d'Orléans.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur.—Bureaux, No 46 de la rue Royale.—Le MARDI, 2 juillet 1878, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, à la BOURSE DES NEGOCIANTS ET DES ENCANTEURS, DANS LA RUE ROYALE ENTRE LES RUES CANAL ET DOUANE, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 9 mai 1878 et signé le 14 mai 1878 par l'honorable N. H. Rightor, juge de la Sixième Cour de District de la paroisse d'Orléans, les propriétés ci-après décrites, dans la susdite affaire, savoir :

1° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Tremé, Ste Anne, Dumaine et St Claude. Le dit terrain a 41 pieds 10 pouces de face à la rue Tremé, sur 94 pieds plus ou moins, de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une maison en bois à deux corps de logis, quatre chambres, trois cabinets au rez-de-chaussée, deux grandes chambres dans la mansarde, cuisine, cuves, lieux d'aisances, etc.

2° Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Tremé, Ste Anne, Dumaine et St-Claude. Le dit terrain a environ 30 pieds de face à la rue Tremé, sur 60 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage ayant 3 chambres, cuisine, &c.

3° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Dumaine, Villeré, Robertson et St Philippe. Le dit terrain a 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Dumaine sur 95 pieds 11 pouces de face et profondeur sur la rue Robertson dont il forme l'encoignure. Les améliorations comprennent une résidence de famille, ayant 4 chambres, 2 cabinets et galerie, cuisine, cuves, lieux d'aisance etc.

4° Un certain morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 1 dans l'îlet borné par les rues Miro, Orléans, Tonti et St Pierre, mesurant 75 pieds de face à la rue d'Orléans sur 81 pieds 6 pouces 7 lignes de profondeur et face à la rue Miro dont il forme l'encoignure. Les améliorations consistent en une résidence de famille ayant sept chambres et un cabinet, en un autre édifice avec quatre chambres des dépendances dans le fond, cuves, lieux d'aisance &c. &c. &c.

5.—Sept lots de terre, situés dans le même îlet et dans le même district que la propriété ci-dessus décrite, désignés par les Nos 2 à 8 inclusivement et mesurant chacun 31 pieds 10 pouces de face à la rue d'Orléans sur une profondeur entre lignes parallèles de 57 pieds 3 pouces 3 1/2 lignes. Le lot No 8 forme le coin des rues Orléans et Tonti. Sur ces terrains se trouve une grande variété d'arbres fruitiers.

6.—Sept lots de terre situés dans le même îlet et le même District que les lots ci-dessus décrits, désignés par les Nos 9 à 15 inclusivement et mesurant chacun 31 pieds 10 pouces de face à la rue St Pierre sur 57 pieds 3 pouces 3 1/2 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le No 9 forme le coin des rues St. Pierre et Tonti.

7.—Dix lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le 2d District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Orléans St Pierre, Rocheblave et Tonti, désignés par les Nos 1, 5, 6, 7, 8, 13, 14, 15, 16, 17. Les lots Nos 1, 6, 7, 8 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue d'Orléans sur 57 pieds 3 pouces 3 1/2 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 5 mesure 27 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue d'Orléans sur 57 pieds 3 pouces 3 1/2 lignes entre lignes parallèles. Les lots Nos 13, 14, 15 et 16 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue St Pierre sur une profondeur de 57 pieds 3 pouces 3 1/2 lignes entre lignes parallèles.

Le lot No 16 mesure 27 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue St Pierre sur une profondeur de 57 pieds 3 pouces 3 1/2 lignes entre lignes parallèles. Les lots 7, 8, 14 et 15 ont chacun un cottage avec 2 chambres 2 cabinets galerie, cuve &c. Sur les lots 5 et 6 se trouve un cottage de 2 chambres, 2 cabinets, galerie, cuve, lieux d'aisance &c. Sur le lot No 4 se trouve un cottage retiré de la rue avec deux chambres deux cabinets lieux d'aisances &c. Pour une description plus détaillée voir les plans à la Bourse.

CONDITIONS.—Un tiers comptant et le reste à un et deux ans de crédit en billets portant des intérêts de 8 pour cent, lesdits billets garantis par hypothèque et le privilège du vendeur sur la propriété vendue, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an de leur date jusqu'au paiement, et les clauses habituelles de ... en cas de non paiement des dits billets à leur échéance. Les acquéreurs devront faire un dépôt de dix pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Les acquéreurs tiendront les propriétés assurées pour un montant que désigneront les parties intéressées, et transfert de la police d'assurance aux porteurs des billets.

Acte de vente par devant Octave Morel notaire, aux frais des acquéreurs.

29 juin—

PAR C. E. GIRARDEY.

Une très agréable résidence, dans un quartier central du Deuxième District.

Un îlet de terre de prix, avec un cottage en bois, élevé de terre, dans le Sixième District.

Vente positive, pour opérer un partage.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureaux, No 31 rue du Camp.—Le SAMEDI, 29 juin 1878, à midi à la Bourse d'encan St. Charles, il sera positivement vendu à l'enchère publique, du consentement des parties, pour opérer une liquidation.

1. La belle maison en briques et à trois étages solidement bâtie, ayant une jolie verandah en fer située dans un quartier central, désignée par le No 47 de la rue St. Pierre, dans l'îlet compris entre les rues St. Pierre, Royale, Chartres et Ste-Anne, ayant salon, vestibule, cuisine et cabinet au premier, 4 chambres à chacun des autres étages. Elle est en bon état, offre de grands agréments et n'est louée que par mois, sans bail.

2. L'îlet de prix et dont la valeur augmente continuellement, situé dans un des plus beaux quartiers du Sixième District, compris entre les rues Prytania, Prit, Cadix et Jena. Il a 300 sur 200 pieds, a une bonne barrière et il y a dessus un cottage en bois, élevé de terre. Cette propriété est à un îlet des chars de la rue St Charles et de l'Avenue Napoléon, en face des belles résidences de l'Hon. J. G. Brown et du Dr Frederick.

Termes et conditions.—Un tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant intérêt 8 pour cent par an; toutes les clauses habituelles de 8 pour cent d'intérêt l'an, 5 pour cent pour honoraires d'avocat, transfert des polices d'assurance et paiement, par les acquéreurs, en outre du montant de l'adjudication de toutes les taxes dues et exigibles en 1878.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant O. Morel notaire.

La vente sera positive et sans réserve.

15juin—15.18,22 au 29

J. L. BALTZ,

Au No 81 de la rue de la Douane,

NOUVELLE-ORLEANS.

Propriétaire du

Pavillon du Chemin de Fer,

A l'extrémité du chemin de fer de la ville, au Lac. Rafraîchissements aux prix de la ville.

26 mai—3m

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

AU No 104 DE LA RUE DU CANAL.

VINGT-QUATRIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1878, y compris les primes non-expirées de l'année précédente—		
Sur risques de feu		$534,652 72
Sur risques de mer		20,648 79
Sur risques de rivières		24,051 91
Total des primes		$379,353 42
En moins, primes non expirées		117,841 00
Montant net des primes le 31 mai 1878		$261,512 42
Pertes payées—		
Sur risques de feu	$55,437 89	
Sur risques de mer	13,465 68	
Sur risques de rivières	10,264 92	
Taxes, dépenses et intérêt payés	35,317 52	
Ré-assurances et primes remboursées	18,313 67	132,799 68
Bénéfices		$128 712 74

L'actif de la compagnie est comme suit :

Propriétés foncières	$296,054 86
Bons de la ville et bons hypothécaires	65,100 53
Actions de banques, des Water-Works et autres actions	196,376 40
Billets garantis par hypothèques	186,501 65
Billets reposant sur nantissements	69,870 43
Effets à recevoir	81,811 67
Primes en voie de recouvrement	42,467 11
Agricultural Fair Association	2,000 00
Scrips de la ville	5,879 39
En caisse	81,551 35
	$1,077,613 59

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

PAUL FOURCHY,
Président.

G. W. NOTT, Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans,
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 10 juin 1878.

JAMES FAHEY,
Notaire.

Le 10 juin 1878, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende de vingt pour cent, comptant, sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 mai 1878, dividende qui sera payable le troisième lundi de juillet prochain.

Il a été, également, résolu de payer, aux actionnaires, sur demande, un intérêt de cinq pour cent l'an sur leurs actions.

Directeurs :

P. MASPERO, EDWARD TOBY,
JOHN GEDDES, D. FATJO,
P. FOURCHY, M. W. SMITH,
J. J. FERNANDEZ, D. A. CHAFFRAIX,
JNO. B. LALLANDE, CHS. LAFITTE,
A. A. LELONG.

11 juin—

VENTES A L'ENCAN.
PAR PLACIDE J. SPEAR.

Propriétés de valeur, vacantes et améliorées, dans le Second District.

Résidences No 467 rue Dumaine, entre Rocheblave et Dorgenois.

Deux magnifiques terrains touchant les ci-dessus mentionnés.

Maison à deux locations, avec lucarnes (presque neuve) No 371 rue Dumaine, entre Galvez et Johnson.

Maison à deux locations, No 209 rue Roman, entre Hôpital et Ursulines.

Succession de Valentine Oechsner, No 40,014. Seconde Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur.—Bureau, No 46 de la rue Royale—SAMEDI, 20 juillet 1878, il sera vendu, à midi, à l'enchère publique, à la BOURSE DES NEGOCIANTS ET MARCHANDS, RUE ROYALE ENTRE CANAL ET DOUANE, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Seconde Cour de District de la paroisse d'Orléans, en date du 10 juin 1878, pour le compte de la susdite succession, les propriétés ci-après décrites :

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville, désigné par le No 5 de l'îlet 16, borné par les rues Dumaine, St Philippe, Johnson et Galvez, d'après un plan déposé dans le bureau de Floyd, ancien notaire de cette ville, comme le plan No 142. Le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 100 pieds. Acquis par le défunt de Conrad Duvic, par acte pardevant A. Ducatel, notaire de cette ville, le 7 novembre 1860. Les améliorations consistent en une maison double à deux étages couverte en ardoises (presque neuve) ayant 3 chambres de chaque côté, lucarnes, cuisine avec 2 chambres, lieux etc. et porte le numéro 371 rue Dumaine.

2 Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, désigné par le numéro 5 dans l'îlet borné par les rues Hôpital, Ursulines, Derbigny et Roman, d'après un plan désigné par le No 8 dans l'étude de A. E. Bienvenu, notaire de cette ville, le dit lot mesurant 27 pieds 2 pouces de face à la rue Roman sur une profondeur de 67 pieds 8 pouces entre lignes parallèles, mesure américaine, acquis par le défunt de Hugh Dowlin, par acte passé devant A. E. Bienvenu notaire, le 13 février 1850. Les améliorations consistent en une maison double, couverte en ardoises, ayant deux chambres de chaque côté, cuisine avec deux chambres, citernes, lieux, etc., et porte le No 209 rue Roman.

3 Deux certains lots de terre, situés dans le Second District de cette ville désignés par les Nos 111 et 112, dans l'îlet borné par les rues St. Philippe, Rocheblave, Dumaine et Dorgenois, d'après un plan de C. A. de Armas en date du 7 avril 1852, dans l'étude de Joseph Cuvillier, notaire, les dits lots mesurant, mesure américaine, comme suit : Lot No 111, 37 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 176 pieds 3 pouces et une demie ligne, sur la ligne près de la rue Dorgenois, et 176 pieds 2 1/2 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 112, le lot No 112 mesure 37 pieds de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de 176 pieds 2 lignes et demie sur la ligne qui le sépare du lot No 111, et 175 pieds 11 pouces 6 lignes, sur la ligne qui le sépare du côté de la rue Rocheblave du lot No 113. Acquis par le défunt de François E. Coquet, femme et enfants, par acte par devant Abel Dreyfous notaire le 25 juillet 1871.

4 Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, désigné par le No 110 dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St Philippe Rocheblave et Dorgenois, d'après un plan de C. A. de Armas, en date du 7 avril 1852, dans l'étude de Joseph Cuvillier, notaire. Le dit lot mesure, mesure américaine, 29 pieds 9 pouces de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de 101 pieds 3 pouces 7 1/2 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 109 et 101 pieds 3 pouces 1 1/2 ligne sur la ligne qui le sépare du lot No 111. Acquis par le défunt de Pierre V. Boulan et sa femme par acte pardevant Abel Dreyfous, notaire, le 11 mai 1870. Les améliorations consistent en une résidence de famille, avec 4 chambres, lucarnes, cuisine, attenante à la maison avec 4 chambres, citernes, lieux, parfaites, etc., porte le No 467 rue Dumaine.

Termes et conditions—1/3 comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque spéciale et privilège du vendeur avec 8 p.0/0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 0/0 pour honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement du paiement des billets ou en partie. L'assurance des bâtisses par les acquéreurs qui sera faite par les tuteurs intéressés et transfert de la police, et toutes les autres clauses habituelles. Les acquéreurs seront tenus d'assumer le paiement de toutes les taxes de 1878 et faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de ventes pardevant Abel Dreyfous notaire aux frais de l'acquéreur.

15 juin 15,22,29—juil 6 13 20

Propriétés commerciales et résidence de valeur dans le Second District, encoignure St. Louis et Chartres; No 112 rue Chartres, entre St. Louis et Conti; No 26 rue St. Louis, entre Chartres et Decatur.

Succession de Pedro N. Paillet, No. 40,388.

Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur.—Bureau, No 46, rue Royale.—JEUDI ... juillet à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la BOURSE DES NEGOCIANTS ET ENCANTEURS, RUE ROYALE, ENTRE CANAL ET DOUANE en vertu et conformément à un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans, en date du 14 juin 1878, pour le compte de la susdite succession, les propriétés ci-après décrites.—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Chartres, St. Louis, Decatur et Conti, formant l'encoignure Chartres et St. Louis et mesurant 36 pieds 4 pouces de face à la rue de Chartres par une profondeur entre lignes parallèles de 57 pieds 2 pouces, et désigné sur le croquis du demeure par la lettre A. Les améliorations consistent en une maison en briques, à deux étages dont le second étage est une résidence de famille et le premier une boutique de tabac, occupé par MM. Glaudel & Levy.

2. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Chartres, St Louis, Conti et Decatur, et mesurant comme suit : 27 pieds 10 pouces de face à la rue de Chartres, par une première profondeur de 57 pieds 2 pouces sur la ligne qui le divise de la propriété précédemment décrite, puis 13 pieds 10 pouces sur la ligne perpendiculaire à la rue St Louis et parallèle à la rue de Chartres, puis 7 pieds 11 pouces sur une ligne perpendiculaire à la rue de Chartres et parallèle à la rue St Louis, puis 2 pieds 4 pouces sur une ligne parallèle à la rue de Chartres, puis 3 pieds 7 pouces sur une ligne perpendiculaire à la rue de Chartres, puis 7 pieds 2 pouces sur une ligne parallèle à la rue de Chartres, puis 3 pieds 7 pouces sur une ligne perpendiculaire à la rue de Chartres, puis 3 pieds 6 pouces sur une ligne parallèle à la rue de Chartres, puis 64 pieds 2 pouces sur une ligne perpendiculaire à la rue de Chartres. Le dit terrain étant désigné par la lettre B dans un croquis par C. A. de Armas, ingénieur civil, en date du 11 juin 1878. Les améliorations consistent en une maison en briques, à deux étages, le rez-de-chaussée étant occupé comme magasin et la partie du haut comme résidence portant le numéro 112 de la rue de Chartres.

3. Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville dans l'îlet borné par les rues St. Louis, Chartres, Conti et Decatur et touchant les propriétés précédemment et secondement décrites et désigné par la lettre C d'après le croquis déjà mentionné et mesurant comme suit : 26 pieds 8 pouces de face à la rue St Louis, 50 pieds 2 pouces sur une ligne perpendiculaire à la rue St. Louis, et touchant les lots A et B, puis 7 pieds 11 pouces sur une ligne parallèle à la rue St. Louis, puis 3 pieds 4 pouces sur une ligne perpendiculaire à la dite rue, puis 3 pieds 7 pouces sur une ligne parallèle à la dite rue, puis 7 pieds 2 pouces sur une ligne perpendiculaire à la dite rue, puis 3 pieds 6 pouces sur une ligne parallèle à la dite rue, puis 21 pieds 6 pouces 4 lignes sur une ligne parallèle à la dite rue, puis 14 pieds sur une ligne perpendiculaire à la dite rue, puis 2 pieds 9 pouces 4 lignes sur une ligne parallèle à la dite rue, puis 50 pieds 2 pouces sur une ligne perpendiculaire à la dite rue et faisant face sur un passage de 5 pieds 7 pouces de large, laquelle propriété a l'usage du susdit passage et la moitié d'un vestibule au-dessus de la dite allée dans les étages supérieurs des bâtisses construites sur le dit lot et le lot qui le touche.

Le tout d'après le croquis déjà mentionné. Les améliorations consistent en un magasin en briques à trois étages portant le numéro municipal 26 de la rue St Louis. Les dits lots de terre ont été acquis par le défunt Pedro Noël Paillet de la manière suivante. La moitié indivise des lots premièrement et secondement décrits a été reçue et prise par lui comme sa part dans le partage fait entre lui et ses cohéritiers, par acte passé devant L. T. Caire, notaire, le 22 octobre 1840, et l'autre moitié indivise a été héritée par lui de sa sœur Mlle Mariette Paillet d'après son dernier testament enregistré dans la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, du numéro 20,585, et la propriété troisièmement décrite a été héritée par lui de sa sœur Mlle Joséphine Paillet, d'après son dernier testament enregistré dans l'ancienne cour d'épreuves de cette ville, le 9 du mois d'octobre 1841 et enregistré dans le livre des testaments No 6, fol 304.

Termes et conditions—Comptant sur adjudication. L'acquéreur devra assumer le paiement de toutes les taxes dues en 1879 en sus du prix de l'adjudication et seront mis en possession le 31 juillet 1878. Acte de vente pardevant Alfred J. Villeré, Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs.

14 Juin—14, 21 28, 5 juillet, 12, 18.

LAURENT LACASSAGNE,
Marchand-Commissionnaire
Importateur de Vins et Liqueurs,
9 .... RUE DECATUR 9

AGENT pour la vente des Vins d'une des premières maisons de Bordeaux et de la célèbre marque de Cognac P. Denis, Gabriel Gadrad de Ré, Cognac, et de l'incomparable Balsamique des Pyrénées. 14 juil77—1an

Avis aux Contribuables.

LE soussigné se chargera de payer toutes les taxes arriérées ou courantes, soit de ville ou d'Etat, à un escompte très avantageux pour les intéressés. Il réglera également toutes les licences d'Etat à un escompte libéral. Il se chargera de faire un relevé exact de toutes les taxes payées par les propriétaires dont les terres sont sujettes aux réclamations de madame Gaines.

JOHN T. DUFOUR,
Passage de la Bourse.

S.N.
PIKE'S
Magnolia
WHISKEY
Cincinnati
OHIO.

LE CLICHÉ CI-DESSUS EST LA MARQUE DU VÉRITABLE ET CÉLÈBRE

PIKE'S MAGNOLIA WHISKEY,

préparé par MM. W. W. JOHNSON & CO. successeurs de S. N. Pike, Cincinnati, Ohio, qui en sont les seuls propriétaires.

Toutes les PREMIÈRES MAISONS de groceries et liqueurs le vendent à la Nlle-Orléans.

26sept—1an

Abeil... COMP... Lloyd de... HOMŒO... BŒRICK... FEUILL... SA MA... L'ARG...